



Divorce a l'amiable donation de maison aux enfants

Par **bruno**, le **01/08/2012** à **11:11**

Bonjour,
pour un divorce a l'amiable nous ne tombons pas d'accord pour la maison
peut on faire une donation aux enfants tous mineurs et l'un des epoux peut 'il rester dans la
maison ; et les enfant seront t'il imposes sur cette donation un jours merci quelle
consequence pour les enfant de cette donation est ce un cadeau empoisonne merci